

CHÈQUES-VACANCES

AUGMENTATION DE 5 % DES BARÈMES

2021

CHÈQUES-VACANCES

Dans le cadre de l'accès des fonctionnaires de l'Etat, la DGAFP par le biais de l'ANCV (Agence Nationale des Chèques-Vacances) met à la disposition des agents un dispositif d'épargne et de bonification pour les Chèques-Vacances.

Cette épargne **se constitue entre 4 et 12 mois et la bonification de l'Etat s'échelonne entre 10 et 30% selon les revenus** (35% pour les moins de 30 ans).

Qui a droit aux Chèques-Vacances ?

L'ensemble des **agents, élèves, stagiaires, titulaires, contractuels**, ainsi que les *ayants-cause* (veufs et veuves non remariés, orphelins) des bénéficiaires mentionnés précédemment, titulaires d'une pension de réversion, sont admis à bénéficier des Chèques-Vacances, à condition de ne bénéficier d'aucun revenu d'activité.

Qu'est-ce que le Chèque-Vacances ?

- Un titre nominatif favorisant l'accès aux vacances et loisirs.
- Il est valable 2 ans en plus de son année d'émission.
- Il peut être utilisé par toute la famille.
- Il est accepté par 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.
- Il est utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et loisirs, partout en France (Outre-Mer inclus) et pour des séjours vers les pays membres de l'Union Européenne.
- Il se présente sous la forme de coupures de 10, 20, 25 et 50€ mises sous chéquier multi-valeur.

Où utiliser les Chèques-Vacances ?

- **Hébergement** : hôtels, clubs, villages de vacances, camping, gîtes...
- **Restauration** : gastronomie, brasserie, cuisine du monde, grandes chaînes...
- **Transports et Voyages** : Train (SNCF), Avion (Air France...), Réseau autoroutier, Bateau (SNCF, Corsica Ferries...) Agence de voyages (Fram, Look voyages) Sites Internet (Lastminute, Voyage privé...)
- **Culture et Découverte** : monuments historiques, châteaux, musées, théâtre, concerts...
- **Loisirs et Détente** : parcs d'attraction et animaliers : Disneyland, Astérix, Futuroscope, colonies, activités sportives...

Comment effectuer la demande des Chèques-Vacances ?

La demande de la prestation peut s'effectuer soit à l'aide du formulaire spécifique, soit directement en ligne sur <https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/>

et **pour tout renseignement** vous pouvez joindre l'ANCV par téléphone au **0 810 89 20 15** (coût d'un appel local).

Agents affectés dans les Départements d'Outre-Mer

Pour les Domiens un abattement de 20% sur le RFR est effectué lors de la détermination de l'éligibilité aux Chèques-Vacances.



Barèmes d'éligibilité aux Chèques-Vacances :

Bonification des Chèques-Vacances en fonction du Revenu Fiscal de Référence

Bonification	30 %	25 %	20 %	15 %	10 %				
Nombre de part fiscale	Revenu Fiscal de Référence (RFR) en €								
	jusqu'à	de	à	de	à	de	à	de	à
1	10 285	10 286	17 240	17 241	20 865	20 866	26 058	26 059	28 047
1,25	11 653	11 654	19 604	19 605	23 852	23 853	29 018	29 019	31 380
1,5	13 020	13 021	21 968	21 969	26 839	26 840	31 977	31 978	34 714
1,75	14 388	14 389	24 333	24 334	29 826	29 827	34 937	34 938	38 049
2	15 756	15 757	26 696	26 697	32 814	32 815	37 897	37 898	41 383
2,25	17 124	17 125	29 061	29 062	35 801	35 802	40 856	40 857	44 716
2,5	18 493	18 494	31 425	31 426	38 788	38 789	43 815	43 816	48 050
2,75	19 861	19 862	33 789	33 790	41 775	41 776	46 775	46 776	51 384
3	21 229	21 230	36 154	36 155	44 764	44 765	49 734	49 735	54 718
3,25	22 597	22 598	38 518	38 519	47 751	47 752	52 694	52 695	58 051
3,5	23 965	23 966	40 883	40 884	50 738	50 739	55 654	55 655	61 386
3,75	25 333	25 334	43 246	43 247	53 725	53 726	58 613	58 614	64 720
4	26 702	26 703	45 611	45 612	56 713	56 714	61 573	61 574	68 054

Rappel : L'avis d'imposition que l'agent doit fournir est celui de 2019, pour les revenus de 2018 (avis reçu au mois de septembre 2019).

Moins de 30 ans

Bonification	35 %
Nombre de part fiscale	RFR jusqu'à
1	28 047
1,25	31 380
1,5	34 714
1,75	38 049
2	41 383
2,25	44 716
2,5	48 050
2,75	51 384
3	54 718
3,25	58 051
3,5	61 386
3,75	64 720
4	68 054

Départ 18:25, c'est quoi ?

Départ 18:25 est un programme d'aide aux vacances, dédié aux jeunes de 18 à 25 ans, déployé par l'ANCV avec le soutien du Ministère en charge du tourisme.

Le contenu du programme propose :

Une **sélection d'offres de vacances en France et en Europe**, choisie pour leur adaptation aux attentes importantes et aux budgets réduits des jeunes.

Un coup de pouce financier de l'ANCV pour les **enfants de personnels** répondant à des statuts particuliers (contrats d'apprentissage, emplois d'avenir, boursiers...) ou les **jeunes agents**.

Cette aide est **individuelle**. Elle correspond à **50% du prix du séjour** et son montant est plafonné

à 150€ maximum par personne. Chaque partant conservera 50€ minimum à sa charge.

Exemple : Pour un prix de séjour à 400€, une personne éligible payera le séjour 250€, avec une aide ANCV de 150€ (50%-plafond).

www.depart.1825.com

Bonification moins de 30 ans :

Afin de soutenir l'épargne des jeunes fonctionnaires, **une tranche bonifiée à hauteur de 35 %** a été créée pour les agents **âgés de moins de 30 ans**.

Pour 2021, l'UNSa Justice revendique une mesure exceptionnelle de 100 Euros en Chèques Vacances pour TOUS les Personnels qui bénéficieraient d'un plan ANCV quel que soit leur âge et leur niveau de bonification.



Pour retrouver les différentes informations sur l'Action Sociale, accédez à notre guide sur notre site UNSa Justice :

<http://unsa-justice.fr/spip.php?article695>



@JusticeUnsa

